

revenu du dit prieuré ne peut valoir annuellement que sept cents livres qui se partagent également entre elles, prenant néanmoins la dite prieure pour deux, et la dite secrétaire, outre sa portion comme une autre religieuse, prend encore trente livres pour l'entretien de la lumière et du linge nécessaire à l'autel et, outre ce baille, au dit Bredissat quinze écus et dix-huit bichets de froment, et à dîner toutes les fois qu'il vient leur dire la messe. Il y a trois aubes, trois amicts, cinq nappes et six chasubles.

L'abbé d'Ambronay, qui est le présentateur du dit prieuré, prend un bichet du méteil qu'il lui faut porter au dit Ambronay. Le revenu consiste en dîmes, rentes et pensions qui se lèvent à Ambérieux, près d'Anse et à Laveyrouse. Les dites religieuses disent toutes les heures canoniales tous les jours, et toutes les fêtes et dimanches font dire une messe.

La nef de la dite église est assez proprement tenue. Joignant la dite église, de côté du vent est une chapelle appelée de Saint-Roch, y ayant trois autels ; tout est carrelé et déplâtré, sans vitre et deux des dits autels étant aux côtés sans aucun ornement. Sur le grand autel, il y a deux nappes et un tapis servant de parement, une croix de laiton et un tableau, un crucifix fort vieux et usé.

Le curé de Saint-Bernard vient faire le prône et l'eau bénite tous les jours de dimanche, et prend le Saint-Sacrement de l'église du couvent pour l'administrer aux paroissiens du dit lieu de la Bruyère, quand il en est besoin. Le dit messire Bredissat l'administre aux religieuses. Il y a une douzaine de grands coffres de bois dans la dite chapelle. Ils sont à des paysans du lieu auxquels nous avons ordonné de les sortir de la dite chapelle dans huit jours, à peine de les faire mettre au feu. Le cimetière est déclois de toutes parts.

*(A suivre.)*

UN DOMBOPHILE.